

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE MASCOTTE



L'Office de Tourisme et du Thermalisme est « À la recherche de sa mascotte » sur le thème de l'eau, afin d'illustrer son site internet, d'être utilisée sur des créations et tous autres supports de communication (à caractère non commercial).

Article 1 : Organisateur

L'Office de Tourisme et du Thermalisme situé 14 boulevard Victor Hugo à La Roche-Posay, organise du lundi 1^{er} février au samedi 19 mars 2016 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « À la recherche de notre mascotte » sur le thème de l'eau.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure ou aux enfants dont le représentant légal a approuvé le règlement.

L'Office de Tourisme et du Thermalisme se réserve le droit de demander aux participants de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de cette justification.

Toute participation à cette opération doit obligatoirement respecter les conditions du présent règlement. Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Modalités de participation

Le participant doit réaliser un ou plusieurs dessins ou créations graphiques représentant une mascotte sur le thème de l'eau entre le lundi 1^{er} février et le samedi 19 mars 2016.

La mascotte devra être réalisée au minimum sur un format A4 ou de 2500 pixel (crayons, feutres, peinture, pastels, création graphique informatique etc.). Les participantes et participants d'âge mineur doivent fournir une autorisation écrite signée par leurs parents avec leur réalisation.

La réalisation pourra être envoyée par email à l'adresse suivante office@larocheposay.com, par courrier postal à l'adresse suivante Office de tourisme et du thermalisme de La Roche-Posay 14 boulevard Victor Hugo 86270 La Roche-Posay ou déposée à l'accueil de l'Office de Tourisme et du Thermalisme (www.larocheposay-tourisme.com pour connaître nos horaires d'ouvertures).

Elle devra être accompagnée d'un bulletin d'inscription disponible sur notre site internet www.larocheposay-tourisme.com ou à l'accueil de l'Office de Tourisme et du Thermalisme.

La réalisation doit également être libre de tous droits ; en aucun cas, le dessin ne devra porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et droits à l'image d'un tiers. Le dessin ne devra pas mentionner ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appartenant à un tiers. Le participant ou représentant légal s'engage à fournir une création qu'il a réalisé personnellement ou pour lequel il a obtenu l'accord préalable et écrit de l'auteur.

Toute réalisation non conforme aux caractéristiques énoncées, à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, contraire aux bonnes mœurs ne seront pas pris en compte.

En cas de réclamation d'un tiers, quel qu'il soit, concernant la réalisation, l'Office de Tourisme et du Thermalisme se réserve le droit à tout moment sans accord ou information préalable du participant, de la supprimer définitivement.

Article 4 : Désignation des gagnants

L'équipe et le président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme ainsi que le maire de la Roche-Posay choisiront la mascotte parmi les illustrations qui sera la mieux adaptée à notre demande ce qui définira le grand gagnant du concours. Le résultat du concours sera annoncé le mardi 22 mars à partir de 18h à la salle des fêtes de La Roche-Posay.

La réalisation sera choisie pour des critères de créativité, de mode, originalité, harmonie des couleurs, composition générale. Avec un design sympathique et tout en douceur. Elle sera destinée à être utilisée de façon graphique mais également adaptée sur tous autres supports de communications.

Article 5 : Dotations

L'Office de Tourisme et du Thermalisme offre au gagnant une carte cadeau « émotion » à La Roche-Posay valable pour 1 personne d'une valeur de 79€.

La carte cadeau « émotion » au SPA SOURCE de La Roche-Posay comprend :

1 gommage sous pluie d'eau thermale

1 enveloppement aromatique

1 accès libre à l'espace aqua-forme sensoriel (hors cours).

Offre valable jusqu'au 15 décembre 2016.

Toutes les informations du séjour sur notre site internet www.larocheposay-tourisme.com.

Article 6 : Remise des dotations

Le nom du gagnant sera dévoilé le mardi 22 mars à partir de 18h à la salle des fêtes de la Roche-Posay. Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre une autre dotation de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Si le gagnant est absent, l'Office de Tourisme et du Thermalisme s'engage à le contacter par mail ou par téléphone dans les plus brefs délais.

Article 7 : Acceptation

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tous recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des dotations.

Article 8 : Autorisations

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation. Dans ce cas, toute réalisation effectuée par le susdit participant demeure propriété de l'office sans préjudice de l'article 9.

Article 9 : Cession des droits

Le gagnant au concours donne à l'Office de Tourisme et du Thermalisme le droit exclusif de reproduction, de représentation et d'adaptation du dessin, en tout ou en partie, pour le monde entier et pour tous les supports présents et avenir (Internet, édition, prospectus, tracts, communiqué de presse, et toute nos créations...) à compter de la date de signature du règlement et de la réception de la réalisation.

Article 10 : Responsabilité

L'Office de Tourisme et du Thermalisme ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment, si les circonstances l'exigent.

L'Office de Tourisme et du Thermalisme ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de changer ou de tenter de changer les dispositifs du concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du concours et du gagnant.

L'Office de Tourisme et du Thermalisme se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

L'Office de Tourisme et du Thermalisme se réserve le droit d'exclure du concours et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du concours. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 11 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à l'Office de Tourisme et du Thermalisme pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition des informations les concernant dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés » en écrivant à l'adresse suivante :
Office de Tourisme et du Thermalisme, 14 boulevard Victor Hugo 86270 La Roche-Posay.

Article 12 : Règlement et Loi applicable

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de l'Office de Tourisme et du Thermalisme pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur la page de l'événement pendant la durée du jeu sur notre site internet et à l'accueil de l'Office de Tourisme et du Thermalisme.

